

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du xx xxxx 2023

**modifiant l'arrêté du 31 juillet 2018 fixant les contingentements pour l'accès à la classe
exceptionnelle des personnels enseignants et d'éducation relevant du ministre chargé de
l'agriculture**

NOR : AGRS

**Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, le ministre de l'économie,
des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministre de la transformation et
de la fonction publiques et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et
de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 90-89 du 24 janvier 1990 modifié relatif au statut particulier des conseillers
principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole, notamment son article 14-1 ;

Vu le décret n° 90-90 du 24 janvier 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs de
lycée professionnel agricole, notamment son article 21 ;

Vu le décret n° 92-778 du 3 août 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs
certifiés de l'enseignement agricole, notamment son article 34-1 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2018 fixant les contingentements pour l'accès à la classe
exceptionnelle des personnels enseignants et d'éducation relevant du ministre chargé de l'agriculture,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Aux premiers alinéas des articles 1^{er} et 2 de l'arrêté du 31 juillet 2018 susvisé, le pourcentage :
« 10% » est remplacé par le pourcentage : « 10,5% ».

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le xx xxxx 2023,

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Marc Fesneau

Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,

Bruno Le Maire

Le ministre de la transformation
et de la fonction publiques,

Stanislas Guerini

Le ministre délégué auprès
du ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,
chargé des comptes publics,

Gabriel Attal